

APPRENTISSAGE

FORMATION CONTINUE



CENTRE DE  
FORMATION  
CHATEAUFARINE

# BPA TRAVAUX des AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Arrêté de création du 26 avril 2002 (Parution au JO 28 avril 2002)

## QUELS MÉTIERS ?

Intervention dans les jardins, parcs, espaces verts publics ou privés depuis leur création mais surtout sur la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien.

- ◆ Employé du privé ou d'une collectivité.
- ◆ Création d'entreprise.

FICHE RNCP 15156

NIVEAU 3

DÉLIVRÉ PAR LE  
MINISTÈRE DE  
L'AGRICULTURE

## POURSUITE D'ÉTUDES

- ◆ Brevet Professionnel Aménagements Paysagers (BP AP)
- ◆ BAC Pro Aménagements Paysagers



## PUBLIC CONCERNÉ & CONDITIONS D'ADMISSION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
◆ Candidats de 16 à 29 ans révolus, ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel.	◆ Candidats engagés dans la vie professionnelle ou demandeurs d'emploi.
◆ Soit après une classe de 3ème : Sur justificatif, un candidat de 15 ans peut signer un contrat d'apprentissage. ◆ Soit être titulaire d'un CAP ou d'un CAPA.	◆ Disposer d'une expérience professionnelle d'au moins 12 mois à temps plein ou son équivalent.

INSCRIPTION &  
ADMISSION :

SUR DOSSIER ET  
ENTRETIEN INDIVIDUEL  
PERMETTANT D'ÉVALUER  
LA MOTIVATION ET LE  
PROJET PROFESSIONNEL

## CONDITIONS MATÉRIELLES

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
Formation de septembre à mai, avec des alternances entre centre de formation et entreprise.	
<b>Durée</b> : en présentiel 2 ans <u>1ère année</u> : 12 semaines au centre (400h), 40 semaines en entreprise, dont 5 semaines de congés payés. <u>2ème année</u> : 12 semaines au centre (400h), 40 semaines en entreprise, dont 5 semaines de congés payés.	<b>Durée</b> : en présentiel 1 an 24 semaines au centre (800h), 12 semaines en entreprise (420h) par périodes de 1 ou 2 semaines.
Rémunération assurée par l'employeur comprise entre 27 et 100% du SMIC selon l'âge et le niveau de formation de l'apprenti.	Selon la situation du stagiaire le coût de formation peut être pris en charge en partie ou en totalité par les organismes concernés (CPF, France Travail, Transition Pro...) selon la réglementation en vigueur.



RÉSULTATS

- ◆ Taux de réussite aux examens  
APP : 67% - FC : 100%
- ◆ Taux de satisfaction :  
APP : 95% - FC : 100%
- ◆ Taux de poursuite d'études :
- ◆ Taux d'insertion pro. à 6 mois :
- ◆ Taux d'abandon en cours de formation :



## OBJECTIFS

- ◆ Obtenir les compétences professionnelles en vue d'un emploi d'ouvrier paysagiste qualifié en jardins et espaces verts.
- ◆ Réaliser les travaux d'entretien et de création d'un espace paysager en suivant les directives du chef d'équipe.
- ◆ Utiliser et entretenir le matériel dans le respect des règles de sécurité.

## CONTENU DE FORMATION

### Modules d'enseignement général :

- ◆ Traitement de l'information et communication.
- ◆ Domaines civique, social et économique.
- ◆ Pratiques professionnelles et santé humaine.

### Modules d'enseignement technique « aménagements paysagers » :

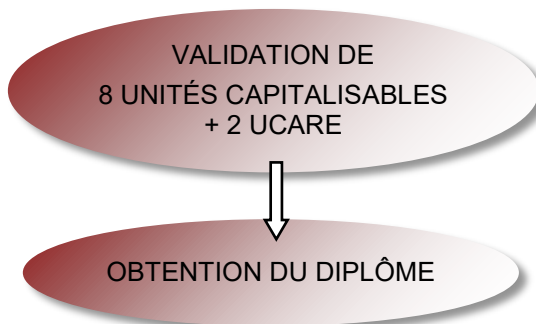
- ◆ Le végétal et son milieu.
- ◆ Les moteurs thermiques.
- ◆ Les différents matériels.
- ◆ Les différents matériaux.

### Modules d'enseignement technique « création et entretien » :

- ◆ Les travaux d'entretien.
- ◆ Les travaux de création.
- ◆ Les travaux de conduites d'engins.

### Modules complémentaires :

- ◆ Élaboration d'un projet professionnel de salariat.
- ◆ Initiation à l'utilisation d'une tronçonneuse.
- ◆ Rapport professionnel.



L'apprentissage permet d'acquérir un bon niveau de pratiques professionnelles et facilite l'insertion dans la filière.

Le BPA TAP met à disposition des employeurs des personnels opérationnels sur le terrain, capables de réaliser des travaux paysagers en autonomie.

Possibilité de parcours de formation individualisée après évaluation des acquis professionnels et scolaires.



POSSIBILITÉ DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT SUR DEMANDE

TARIF APPRENTISSAGE : FINANCEMENT PAR LES OPCO.

FORMATION CONTINUE : SUR DEMANDE.

CFAA du Doubs  
CFPPA de Chateaufarine  
10 rue François Villon  
25000 Besançon  
Tél : 03 81 41 96 40  
cfa.doubs@educagri.fr  
cfppa.chateaufarine@educagri.fr

### Responsables de formation :

Valérie Copchard et Gilbert Lamberet  
valerie.copchard@educagri.fr  
gilbert.lamberet@educagri.fr

Pour les personnes en situation de handicap, contacter :  
refhandi.chateaufarine@educagri.fr



COFINANCÉ  
PAR L'UNION  
EUROPÉENNE

